VENETTE *en action*

Le Mot du Maire :

Chers Venettiens, chères Venettiennes,

L'année 2021 commence par une campagne de vaccination pour laquelle nous sommes mobilisés au maximum pour les plus vulnérables (prise de rendez-vous et transport vers le centre de vaccination de Compiègne). Christel, Denis et Thérèse sont à la manœuvre pour l'accompagnement de nos ainés.

Concernant les travaux de notre ville, les entreprises qui ont stoppé leurs activités en 2020, reprennent progressivement.

Le rond-point de la voie ferrée entre Margny et Venette (en venant de la RD 202) est recalibré ce qui facilite désormais un passage correct des bus et des poids lourds pour la desserte locale.

Les travaux sur le site de la Prairie II reprennent et à ce jour les voiries et réseaux directs et bassins de rétention sont en voie de finalisation.

Crédit photo : ARC

Je suis ces travaux au quotidien pour en assurer la meilleure réalisation possible.

La dépollution du Chemin noir se fera dans les prochaines semaines.

L'étude sur la circulation, la sécurité et le stationnement qui devait se dérouler en 2020, débutera finalement en juin 2021.

Mon équipe reste attentive au tissu associatif et sportif, ainsi qu'aux bénévoles qui ont vu leur activités réduites à néant depuis plusieurs mois. Nous serons présents lors de la reprise des activités.

Prenez soin de vous et de vos proches dans l'attente de meilleures perspectives.

Romuald SEELS, Maire de Venette

Commémoration de l'Armistice

La cérémonie de Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 avait une saveur particulière cette année. Confinement oblige, comité restreint et sans public afin de respecter les mesures sanitaires, c'est via les réseaux sociaux que les Venettiens ont pu assister à la cérémonie.

La 1ère édition du Marché du Terroir : Une réussite !

Le 18 décembre dernier, s'est tenu le 1er marché du Terroir. Venette a été l'une des seules communes à maintenir un tel évènement. 18 stands d'artisanat et de produits locaux ont été accueillis. Le Père Noël a même fait un détour par Venette pour le plus grand plaisir des enfants.

Merci à Anne-Sophie FONTAINE, Jean DESESSART, Sandrine DE FIGUEIREDO, Olivier PACCAUD, Pierre VATIN pour leur visite.

Venette, ville solidaire et généreuse

Comme chaque année, la commune en partenariat avec bon nombre d'associations et bénévoles a souhaité relever le défi. Malgré le contexte sanitaire actuel, 20 000€ ont pu être reversés à l'AFM Téléthon. Cette année fut très particulière car seuls les enfants ont pu participer aux activités proposées : Mur intéractif Lü, parcours motricité, ateliers, spectacle de magie… Il a donc été nommé : Le Téléthon des enfants. **Merci aux centres de loisirs de Venette, Jaux et Béthisy St Pierre.**

Distribution des colis à nos Aînés

Généralement remis lors du traditionnel goûter des Aînés, cette année, c'est à domicile que l'équipe municipale a remis plus de 500 colis aux habitants de 65 ans et plus. Ils ont pu y trouver des produits locaux tel que la moutarde fabriquée à Ribécourt, une terrine et un plat de la Somme, un pot de miel récolté dans le Compiègnois et des biscuits de Noël d'Attichy. Accueil et remerciements chaleureux !

Entretien du territoire de Venette

Nous déplorons toujours de trop nombreux dépôts sauvages de déchets et d'incivisme à Venette même si nous sommes conscients qu'ils sont le fait d'une minorité de personnes. Les articles R.632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent ces dépôts sauvages.

Fait nouveau depuis l'épidémie du COVID-19, nous trouvons dans les rues, des masques usagers. Rappelons à ce propos qu'ils doivent être jetés avec les ordures ménagères (sacs blancs).

Nous rappelons aux propriétaire des chiens qu'ils doivent ramasser les déjections de leurs animaux.

Opération Hauts-de-France propres

Le 19, 20 et 21 mars prochain aura lieu l'opération Hauts-de-France propres. Avec l'aide des écoles, associations et bénévoles, Venette participera comme chaque année à cette opération. Depuis 2014, plus de 300m3 de déchets ont été retirés du territoire de Venette. Aujourd'hui, un enjeu pour notre ville : être la plus propre possible sur l'ensemble du territoire. **Pour les générations à venir, il est urgent d'agir !!**

Dernière minute !!

Reportée en mai 2021

Crue de Février

Février a été rythmé par une montée importante de l'Oise. La rue du Barrage a été coupée à la circulation et les habitants ont pu anticiper cette montée des eaux. Seules les caves d'une dizaine de maisons ont été touchées. La cote de **5,19m** a été mesuré à la station vigicrue de Venette. Remercions la réactivité de Didier LEFORT, 1er Adjoint et Aurélien BERNARDIE, Conseiller municipal délégué.

Pont de l'écluse

Rencontre avec le CEREMA organisme de contrôle des ouvrages d'art. Construit en 1892 suite à la création de ce qu'on appelle la petite écluse, ce pont fait la liaison entre le quartier de l'Écluse et le Barrage. Les derniers travaux datent de 1977. Une analyse complète de la situation est en cours

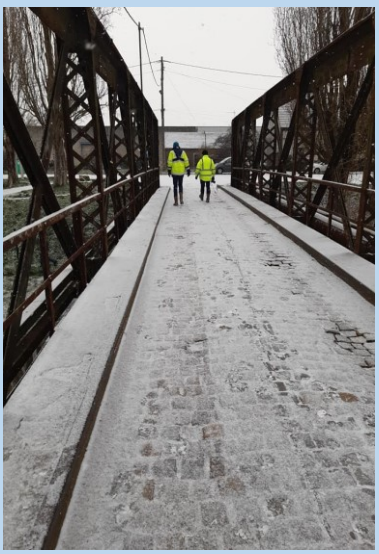

Alerte Citoyen

Depuis décembre, la commune a mis en place un **service de communication** afin de transmettre des **informations et alertes** par **SMS**. Ce service permet aux Venettiens d'être informé par quartier sur des évènements exceptionnels tels que les travaux, les risques météorologiques… Nous avons déclenché récemment ce dispositif à 2 reprise lors de la crue de l'Oise et de la coupure importante d'électricité qui a engendré bon nombre de questions. **Pour bénéficier de cette solution, rendez-vous en mairie ou sur** www.venette.fr **rubrique « actualités »**

L'association « la boîte à dons » fait le buzz sur France 3

La bâche publicitaire est un objet à usage unique qui termine sa vie dans nos poubelles.

L'association « la boîte à dons » n'est pas en manque d'idées : Recycler les bâches publicitaires pour les transformer en trousses et les mettre en vente dans différents commerces locaux. **Liste des commerces sur la page facebook de l'association : la boite à dons**

L'argent récolté par la vente servira à financer l'achat de composteurs collectifs.

facebook J'aime

Prairie II

La ZAC de la Prairie, située à proximité de la gare et de la zone des deux rives, jouit d'un emplacement idéal en cœur de ville. Les travaux de la Prairie II ont débuté avec la création de 350 logements collectifs, 101 maisons individuelles, à cheval sur Venette et Margny, qui verront le jour au sein d'un quartier équilibré proposant 6000 m² de tertiaire, services, commerces, aires de jeux, crèche…. La qualité du site, sur le plan paysager, est partie intégrante du projet avec quelques 1300 m de pistes cyclables créées, en liaison avec le réseau existant, des voies douces piétonnières, 21 000 m² d'espaces publics avec des espaces verts, des bassins, dont un financer à hauteur de 250 000 € dans le cadre du plan de relance et des noues pour absorber les eaux pluviales.

En 2022, le chantier concernera les aménagements paysagers, l'aire de jeux et la piste cyclable, en attendant une nouvelle trémie dont les travaux gérés par la SNCF, devraient durer au moins 6 mois en 2024.

Travaux

Installation de caméras et réfection, parking de la salle des fêtes

Abri-bus à la Prairie

Enfouissement des réseaux
Rue du Cul de Sac

Remise en peinture
de la signalisation

Travaux d'élagage et entretien des espaces verts

Inscriptions scolaires 2021/2022

Les inscriptions scolaires auront lieu du 12 au 24 avril 2021 en mairie. Les dossiers seront envoyés au domicile fin mars.

Sont concernés :

- Les enfants entrant en 1ère année de maternelle
- Les enfants entrant en CP

Pièces à fournir :

- Copie du livret de famille complet
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation, photocopie du jugement concernant la garde de l'enfant (si pas de jugement, autorisation écrite de l'autre parent + copie pièce d'identité)

Attention : Les photographies ne sont pas acceptées. Les documents doivent être scannés ou photocopiés.

Cadeau de Noël aux écoles

Les élus ontremis les cadeaux de Noël aux enfants des 3 écoles. Le goûter de noël offert par le Comité des Fêtes habituellement a été remplacé par la distribution d'un « sac cadeaux » à chaque écolier pour leur plus grande joie.

Vacances de printemps : Du 24 avril au 10 mai 2021

« HISTOIRE DES JEUX ANTIQUES »

À L'ORIGINE DES COMPÉTITIONS OLYMPIQUES

Visite en Grèce aux temps antiques pour découvrir le déroulement des concours sportifs, la vie de la cité grecque et la mythologie.

Au programme :

- Jeux « philosophie et valeurs des Jeux Olympiques »
- Rencontre inter-centre
- Découvertes sportives
- Cuisine grecque
- Sortie à la chèvrerie
- Jeux sur la mythologie
- Histoires et contes de l'Odyssée
- Arts Plastiques « Mosaïques et poterie »
- Réalisation d'une exposition : « Les jeux au temps des grecs »
- Bibliothèque, sports, jeux de société.

Associations

Culture et Loisirs

Club photo – DECROIX Francis ☏ 06 84 52 73 25
Comité des fêtes – BAILLY Nathalie ☏ 07 67 15 87 06
Venette Animation Loisirs – PARÉ Bernard ☏ 06 07 60 12 28
La Venettienne, Batterie fanfare – BORDEREAUX Sylvain ☏ 06 86 22 02 96
Le talent des Séniors – LEDOUX Francis ☏ 06 77 51 08 66

Séniors

Club de l'amitié – EMERY Christiane ☏ 03 44 83 07 27
UNRPA – PARÉ Bernard ☏ 06 07 60 12 28

Sports

Mountainboard – FAURE Ludovic ☏ 06 72 08 33 62
Venette Indoor Club – ZYWIEC Edouard ☏ 06 03 09 27 66
Badminton – HUBERT Nathalie ☏ 06 99 88 89 93
Pêche Compétition Venette – DESSIGNY Fabien ☏ 06 21 31 12 80
As en Danse – GENIER Stéphanie ☏ 06 09 16 00 22
SDCC Danse – MOHR Bernard ☏ 06 74 41 09 17
SCCO – RAVASIO Michel ☏ 06 63 56 31 52
AZIMUTRIP – VASQUEZ Quentin ☏ 06 21 13 70 90
Aventure 4x4 – POTEAUX Eric ☏ 06 18 39 18 20
Basket – HOYEZ Thierry ☏ 06 27 07 37 28
Judo jujitsu club – ESSABRI Youssef ☏ 06 10 31 64 90
Tennis de table – ORIA Régine ☏ 06 70 93 84 94
Venette Animation Loisirs (VAL) – PARÉ Bernard ☏ 06 07 60 12 28
CAV Foot – TAILLEPIED Hervé ☏ 07 71 37 53 76
CLEP (Danse Classique) – MORNAY Martine ☏ 06 25 46 48 34
Chasse (ACCAV) – BOUCHEZ Bruno ☏ 06 09 65 12 94
Pétanque (ASPV) – MACAIRE Cédric ☏ 06 09 04 27 66

Anciens combattants

FNCR – BERGE Stéphane ☏ 06 67 53 69 16

Autres

Atelier histoire et mémoires – M. PARÉ Bernard ☏ 06 07 60 12 28
L'esprit tout vert – RIVENET Nicolas ☏ 06 61 98 41 47
Les Petits Venettiens – GARIN Fabienne ☏ 06 76 74 85 34
Venette Prairie – ARMAND Sylvie ☏ 06 16 99 80 70
La Boite à dons – MARTIN Yoan ☏07 50 39 79 13

Appel aux dons

Vous avez des revues/magazines qui s'empilent et vous ne savez pas quoi en faire ? C'est l'occasion de les apporter à la Médiathèque. Voyage, jardinage, santé, bien-être sont les principaux thèmes demandés.

Pensez aussi à la cabine à lire !

100, Rue André Mellenne
03 44 20 97 41
maison-intergeneration@orange.fr

Horaires d'ouverture

Mardi : 13h30 – 17h30
Mercredi : 9h00 – 12h00
et 13h30 – 17h30
Vendredi : 9h à 12h
Samedi : 10h30 – 17h30 (non stop)

Nouvel espace à la Médiathèque !

Du 22 au 26 février, le club « bouge'ados » encadré par Denis VISSE a relooké la salle de jeux « Ludozone » de la Médiathèque. Bientôt, les familles seront invitées à venir découvrir cet espace et à jouer sur place.

Exposition de peinture « Aquar'Elles Pop »

Isabelle Dusehu, Artiste Venettienne

Du samedi 6 au samedi 20 mars 2021
Médiathèque Venette

En fait, il y a toujours la même question derrière chacune de ses œuvres : Aujourd'hui, assumer sa féminité c'est quoi ? Être enfin l'égal de l'homme ? Assurer sur tous les plans ? Être une mère aimante, patiente et compréhensive ? Exister socialement par un certain statut professionnel et faire ses 39 h semaine en plus du reste ? Être la maîtresse de maison qui cuisine, lessive et range désespérément ? Être l'épouse parfaite qui soutient son mari, s'adapte au quotidien et suscite le désir après 20 ans de vie commune ?

Mes dessins sont mes coups de gueule, coups de cœur, coups de foudre et mes coups de blues. Toutes ces femmes que j'ai croquées sont au fond de nous toutes, et elles ne demandent qu'à s'exprimer librement. Sois belle et t'es toi !

Je vous souhaite une belle promenade dans mon univers artistique, où les couleurs ont mis plusieurs Moi(s) pour apparaître et transcender les modèles choisis.

Art is fun, enjoy ! »

Isa

"Un énorme Merci à Madame Katia Tirlot et à la Médiathèque de Venette de m'avoir permis de sortir du placard et me donner cette chance inouïe d'exposer, à l'occasion de la Journée de la Femme et pour la première fois à vos yeux, chers Terriens, chers Humains, mes créations ! ❤"

Salle des Fêtes André LEDOUX

Adresse : Place du 8 mai 1945
La mise à disposition de la salle des fêtes est accordée en priorité aux associations Venettiennes ainsi qu'aux habitants de Venette. Afin de connaître les modalités de réservation, nous vous invitons à contacter la mairie au 03 44 83 29 33.

Tarification :

Salle des fêtes	petite salle (100 pers)			grande salle (200 pers)			2 salles (300 pers)		
	1/2 j	1 jour	2 jours	1/2 j	1 jour	2 jours	1/2 j	1 jour	2 jours
Association de Venette	60 €	110 €	140 €	80 €	160 €	190 €	100 €	200 €	250 €
Particulier résidant à Venette	120 €	240 €	300 €	180 €	350 €	450 €	300 €	400 €	550 €

Maison des Associations

Adresse : 32, Rue de Corbeaulieu
Capacité : 50 personnes
La mise à disposition de la Maison des Associations est accordée en priorité aux associations Venettiennes ainsi qu'aux habitants de Venette. Afin de connaître les modalités de réservation, nous vous invitons à contacter la mairie au 03 44 83 29 33.

Tarification :

Maison des associations	1/2 j	1 jour	2 jours
Association de Venette	gratuit	gratuit	gratuit
Particulier résidant à Venette	50 €	80 €	150 €

Recensement citoyen

Tout jeune français âgé de 16 ans doit se faire recenser auprès de la Mairie de son domicile muni de :

- Pièce d'identité
- Livret de famille.

Une attestation lui sera remise, nécessaire pour tous les examens (BAC, permis de conduire…). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

A noter : Si les délais ont été dépassés, il est toujours possible de régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25 ans en procédant de la même manière que pour un recensement classique

En cas de perte ou de vol de l'attestation vous adresser au Centre du Service National – Allée du Lieutenant Maurice Choron 60314 CREIL CEDEX ou par mail : csn-creil.jdc.fct@intradef.gouv.fr

Urbanisme

Toute nouvelle construction, toute modification sur le bâti, même un simple élargissement de portail, un changement de couleur de façade, une pose de clôture, la construction d'un abri de jardin sont soumis à autorisation. Le PLUIH s'applique en effet à tous les citoyens sans exception. Le service instructeur de l'ARC (Agglomération de la Région de Compiègne), qui instruit tous les dossiers de notre commune, se charge de faire appliquer ces règles qui sont complexes.

Une déclaration préalable de travaux **est une autorisation d'urbanisme qui peut être exigée pour des travaux non soumis à permis de construire. Elle peut être obligatoire pour l'extension d'un bâtiment existant, des travaux modifiant l'aspect extérieur, des constructions nouvelles ou le changement de destination d'un bâtiment.** Pour ce type de dossier, le **délai d'instruction** est fixé à **1 mois** à compter de la date du dépôt en Mairie, le récépissé de dépôt faisant foi. **Si votre projet est situé dans le périmètre de protection des monuments historiques, votre dossier fera l'objet d'un délai supplémentaire d'un mois.** Votre demande doit être déposée en mairie en 3 exemplaires (5 exemplaires si le projet est dans le périmètre des "monuments historiques").

Dans un certain nombre de cas, un permis de construire est exigé.
D'une manière générale, il concerne les travaux de construction de grande ampleur (construction d'une maison individuelle et/ou ses annexes).
Toutefois, il s'applique également à plusieurs autres cas (certains agrandissements, construction d'un abri de jardin…). La demande de permis de construire doit être transmise à la mairie. Votre demande doit être déposée en mairie en 3 exemplaires (5 exemplaires si le projet est dans le périmètre des "monuments historiques").
Le **délai** d'instruction est de **2 mois**, sous réserve qu'il n'y ait aucune pièce manquante, et **4 mois** si votre projet est situé dans le **périmètre de protection des monuments historiques.**

Le service urbanisme reçoit uniquement sur rendez-vous

Demande d'acte d'état civil

A demander à la Mairie du lieu de naissance/mariage/décès.

Pour les personnes nées à l'étranger :

- Par téléphone – depuis la France : 0 826 08 06 04 (Numéro violet ou majoré : coût d'un appel vers un numéro fixe + service payant, depuis un téléphone fixe ou mobile) / Depuis l'étranger, composer le +33 1 41 86 42 47 (Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 16h30)
- Par internet
- Par courrier - Service central d'état civil du ministère des affaires étrangères – 11, rue de la Maison Blanche 44941 Nantes Cedex 09
- Par courrier électronique - courrier.scec@diplomatie.gouv.fr

Encombrants

La commune ne bénéficie pas de ramassage à jour fixe. Un service gratuit d'enlèvement existe. Ce service sur RDV, est réservé aux personnes ne pouvant pas se rendre en déchetterie. Pour prendre RDV : 0 800 779 766 (Appel gratuit).

Collecte des déchets

Rappel sur les jours de ramassage :
(A sortir la veille à partir de 19h30)

Pour le centre bourg
Lundi – Sacs végétaux
Mardi et vendredi – Sacs blancs
Jeudi – Sacs jaunes

Pour le barrage
Lundi – Sacs blancs, jaunes et végétaux
Vendredi – Sacs blancs

Reprise de la collecte des déchets verts : Lundi 29 mars 2021

Containers à verre

Sur notre territoire, beaucoup d'emballages en verre sont encore jetés dans les sacs ou bacs d'ordures ménagères et/ou dans les sacs ou bacs jaunes, alors qu'ils ne sont acceptés ni à l'une ni à l'autre de ces collectes.
Le verre est collecté en conteneur d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire, il y en a forcément un près de chez vous.

- Rue de l'écluse
- Rue de Compiègne
- Rue du Gal Koenig
- Rue des Pins
- Rue des Martyrs/Square Maurice Ravel
- Bd de la 1ère armée

Nouveaux horaires de la Poste

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire souhaite attirer la vigilance des Venettiens qui seraient démarchés par de prétendus techniciens mandatés par la ville. Des personnes mal intentionnées se présentent au domicile des habitants et tentent de vendre des prestations au nom de la ville ou de sociétés diverses.

En cas de doute, ne laissez entrer personne et appelez rapidement en mairie au 03 44 83 29 33

Lutte contre le bruit

Selon l'arrêté municipal n°21/2018 relatif à la lutte contre le bruit (consultable en mairie), sont interdits, de jour comme de nuit, sur le territoire de Venette, tous bruits causés sans nécessité ou dus à un défaut de précaution, susceptibles de porter atteinte à la santé ou à la tranquillité du voisinage tels que :

- Bruits dans les habitations, comportement des occupants
- Animaux domestiques(aboiements)
- Activités industrielles, commerciales, artisanales, agricoles, culturelles, sportives
- Établissements ouverts au public
- Bruits sur la voie publique et sonorisation
- Travaux bruyants-chantier de travaux publics ou privés
- Alarmes sonores
- Véhicules tous terrains

Pour rappel :

Les travaux de bricolage, jardinage, percussions, vibrations, trépidations, ainsi que l'usage des tondeuses à gazon, taille-haies ou autres instruments et outils qui servent au travail au sol, particulièrement bruyant, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 19h30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Carte nationale d'identité

Les demandes de Carte nationale d'Identité sont désormais effectuées selon les mêmes modalités que les demandes de passeports biométriques, pour une instruction totalement sécurisée. Ces modalités permettent de sécuriser la Carte Nationale d'Identité, un titre valable 15 ans et qui reste gratuit sauf en cas de perte ou vol.

Vous pouvez effectuer vos démarches pour la Carte Nationale d'Identité dans n'importe quelle commune équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes digitales et non plus obligatoirement dans votre seule commune de résidence.

Listes des communes équipées d'un dispositif de recueil.

	Mairie	Adresse du DR	Téléphone
1	Attichy	Mairie - place de la mairie	03 44 42 90 44
2	Auneuil	Mairie - 150 rue de Place	03 44 47 70 23
3	Beauvais	Mairie - 1 rue Desgroux	03 44 79 40 00
4	Breteuil	Mairie - 1 rue Raoul Huchez	03 44 80 24 24
5	Chambly	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	01 39 37 44 00
6	Chantilly	Mairie - 11 avenue Maréchal Joffre	03 44 62 42 00
7	Chaumont en Vexin	Mairie - 42 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 49 00 46
8	Clermont	Mairie - 7 rue dy Général Pershing	03 44 50 84 84
9	Compiègne	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 40 72 00
10	Creil	2 DR Hôtel de Ville et 1 en mairie de quartier Rouher	03 44 29 50 00
11	Crépy-en-Valois	Mairie - 2 avenue du Général Leclerc	03 44 59 44 44
12	Estrées Saint Denis	Mairie - 15 rue de l'Hôtel de Ville	03 44 91 60 90
13	Grandvilliers	Mairie - 15 place de Barbier	03 44 46 76 48
14	La Chapelle aux Pots	Mairie – 17 avenue Tristan Klingsor	03 44 04 50 70
15	Le Coudray-Saint-Germer	Mairie - rue Paul Dubois	03 44 81 62 12
16	Liancourt	Mairie - 232 rue Jules Michelet	03 44 73 02 06
17	Margny-les-Compiègne	Mairie - 117 avenue Octave Butin	03 44 90 73 00
18	Méru	Mairie - place de l'Hôtel de Ville	03 44 52 36 00
19	Montataire	Hôtel de Ville	03 44 64 44 44
20	Nanteuil-le-Haudouin	Mairie - 8 place de la République	03 44 88 38 00
21	Noailles	Mairie - 1 rue de Paris	03 44 03 30 61
22	Nogent-sur-Oise	Mairie - 74 rue du Général de Gaulle	03 44 66 30 30
23	Noyon	Police municipale - place de l'Hôtel de Ville	03 44 93 45 00
24	Pont-Sainte-Maxence	Police municipale - 2 quai Auguste Deschamps	03 44 72 07 17
25	Ressons-sur-Matz	Mairie - 1 place de Verdun	03 44 42 51 18
26	Ribécourt-Dreslincourt	Mairie - place de la République	03 44 75 53 53
27	Saint-Just en Chaussée	Police municipale	03 44 19 29 29
28	Senlis	Police municipale	03 44 63 81 81
29	Verneuil-en-Halatte	Verneuil service - 3 rue Victor Hugo	09 61 60 43 79

Un nouveau service : la pré-demande en ligne

Vous pouvez également effectuer une pré-demande en ligne sur le site www.ants.fr.

Dans ce cas vous n'avez pas besoin de remplir de formulaire papier au guichet de votre mairie. Ce dispositif concerne aussi bien les premières demandes, que les renouvellements, même en cas de perte ou vol.

Attention : La pré-demande de Carte Nationale d'Identité ne vous dispense pas de vous rendre en personne au guichet de la mairie pour la prise d'empreintes et le dépôt du dossier.

Pièces à fournir :

Votre Carte Nationale d'Identité
2 Photos d'identité
Justificatif de domicile
Acte de naissance de moins de 3 mois (sauf si votre carte est périmée depuis moins de 5 ans)
Numéro de la pré-demande si vous avez fait la démarche en ligne.

Allo TIC

Mode d'emploi

AlloTIC est un **service de transport collectif "à la demande"**, dont les courses ne sont déclenchées qu'en cas de réservation préalable.

Il permet **aux habitants des 22 communes** de se déplacer sur l'ensemble de l'Agglomération de la Région de Compiègne en partageant un véhicule à moindre coût notamment dans les communes moins desservies par les transports collectifs réguliers, offrant ainsi davantage de possibilités de déplacements.

Le service est assuré par des artisans taxis du territoire, sur la base d'horaires prédéfinis et répartis en 7 lignes virtuelles numérotées de 13 à 19, fonctionnant entre 6h et 20h et du lundi au samedi.

Les horaires peuvent varier en fonction des réservations effectuées. Il vous est donc demandé de vous présenter au moins 5mn en avant au point d'arrêt AlloTIC.
Les transports se font exclusivement d'un point d'arrêt AlloTIC à un autre.

Seules les personnes titulaires d'une carte d'invalidité à 80% peuvent bénéficier d'une prise en charge à domicile.

Le tarif de **la course** est fixé à **2€ par trajet** sur une même ligne, à régler directement au conducteur à la montée. (Un trajet nécessitant à une correspondance)

Réservation

Par téléphone au 0 970 150 150
Par mail : reservation-tad@oise-mobilite.fr
Sur internet : www.agglo-compiegne.fr/transports-la-demande ou www.oise-mobilite.fr

Tous déplacement peut être réservé jusqu'à un mois à l'avance et au plus tard la veille du voyage avant 17h30 (avant 12h le samedi pour les courses du lundi).

Ligne 18 – Vers Compiègne	Du lundi au samedi									
Lachelle - Place	06:00	07:00	08:00	09:30	11:00	12:30	14:00	15:30	17:00	18:00
Bouquy	06:05	07:05	08:05	09:35	11:05	12:35	14:05	15:35	17:05	18:05
Venette - Pérelles	06:15	07:15	08:15	09:45	11:15	12:45	14:15	15:45	17:15	18:15
Parc technologique des rives de l'Oise	06:20	07:20	08:20	09:50	11:20	12:50	14:20	15:50	17:20	18:20
Venette - Barrage	06:22	07:22	08:22	09:52	11:22	12:52	14:22	15:52	17:22	18:22
Margny - Rue de Beauvais	06:25	07:25	08:25	09:55	11:25	12:55	14:25	15:55	17:25	18:25
Compiègne – Gare	**06:30**	**07:30**	**08:30**	**10:00**	**11:30**	**13:00**	**14:30**	**16:00**	**17:30**	**18:30**
Compiègne – Saint Nicolas	06:34	07:34	08:34	10:04	11:34	13:04	14:34	16:04	17:34	18:34
Compiègne – Saint Côme	06:40	07:40	08:40	10:10	11:40	13:10	14:40	16:10	17:40	18:40
Compiègne - Blaise Pascal (rue Morançais)	06:42	07:42	08:42	10:12	11:42	13:12	14:42	16:12	17:42	18:42
Compiègne - Hôpital	06:45	07:45	08:45	10:15	11:45	13:15	14:45	16:15	17:45	18:45

Ligne 18 – Depuis Compiègne	Du lundi au samedi								
Compiègne - Hôpital	08:10	09:40	11:10	12:40	14:10	15:40	17:10	18:10	19:10
Compiègne – Blaise Pascal (rue Morançais)	08:15	09:45	11:15	12:45	14:15	15:45	17:15	18:15	19:15
Compiègne – Saint Côme	08:22	09:52	11:22	12:52	14:22	15:52	17:22	18:22	19:22
Compiègne – Saint Nicolas	08:25	09:55	11:25	12:55	14:25	15:55	17:25	18:25	19:25
Compiègne – Gare	**08:35**	**10:05**	**11:35**	**13:05**	**14:35**	**16:05**	**17:35**	**18:35**	**19:35**
Margny - Rue de Beauvais	08:40	10:10	11:40	13:10	14:40	16:10	17:40	18:40	19:40
Venette - Barrage	08:43	10:13	11:43	13:13	14:43	16:13	17:43	18:43	19:43
Parc technologique des rives de l'Oise	08:45	10:15	11:45	13:15	14:45	16:15	17:45	18:45	19:45
Venette - Pérelles	08:50	10:20	11:50	13:20	14:50	16:20	17:50	18:50	19:50
Bouquy	09:00	10:30	12:00	13:30	15:00	16:30	18:00	19:00	20:00
Lachelle - Place	09:05	10:35	12:05	13:35	15:05	16:35	18:05	19:05	20:05

Depuis presque une année, la nouvelle majorité est aux affaires, dans une période difficile collectivement et individuellement. Les mesures menées par la municipalité, l'agglomération, le département, la région, qui ont consisté à accompagner les venettiennes et les venettiens doivent être soulignées, comme celles menées par le tissu associatif ou individuellement. Il est aussi utile de rappeler que nous devons plus que jamais être vigilants et respecter les directives sanitaires, en évitant au maximum des regroupements non indispensables. Les élus devraient en cette matière montrer l'exemple.

Au-delà de la crise sanitaire, nous ne pouvons que regretter, en tant que conseillers d'opposition, un manque d'information permanent sur les affaires communales, la majorité faisant clairement le choix d'avancer seule, en laissant de côté celles et ceux que nous représentons dans les réflexions qui sont menées. Nous ne sommes jamais invités à participer à des réunions de travail, encore moins à des commissions municipales qui ne se sont jamais réunies. En nous ignorant, c'est aussi une partie non négligeable de la population qui est alors ignorée. Nous ne pouvons que le regretter.

Nous profitons donc de cette tribune, et des éléments budgétaires qui nous ont été transmis, pour dire que les recettes liées aux implantations d'entreprises à Venette (depuis plus de dix ans maintenant) permettent de dégager des marges non négligeables. Avec un résultat positif de plus d'un million d'euros en fonctionnement, il est temps d'envisager l'avenir et d'avoir un cap qui permette une redistribution partielle aux habitants. Aussi, nous demandons qu'une réflexion soit engagée afin de réduire les tarifs de cantine et du périscolaire, augmentés lors du dernier mandat.

Nous sommes à votre disposition, à votre écoute, et prêts à vous rencontrer et vous épauler quand cela est nécessaire. Prenez soin de vous !

Les élus du groupe « Pour Venette, avec Vous ! » - 06 33 25 24 86 – sc@stephanecoville.fr

« Que la vie reprenne ses droits »

La ville de Venette est rythmée par les consignes sanitaires qu'impose l'endiguement de la pandémie. Les impacts économiques et sociaux sont considérables. Nous continuerons à soutenir les commerces, les entreprises, les associations et tous les citoyens dans cette période qui demande à chacun un effort permanent.
Il est important également aujourd'hui de promouvoir la vaccination car c'est pour le moment le seul moyen pour la nation de vivre normalement.

Cela fait maintenant un an que la nouvelle équipe de la majorité municipale est en place et proactive. D'ailleurs, Venette a été l'une des premières communes à se doter de nébuliseurs pour désinfecter les classes et les espaces publics, ainsi aucun cluster n'est apparu à l'école - ni même sur la commune. La ville de Venette respecte les consignes sanitaires que nous impose cette pandémie.

Œuvrer avec optimisme et détermination sont nos objectifs affirmés! Et nous sommes présents et actifs au sein de Venette et travaillons également avec les services et les élus de l'ARC. Votre ville est représentée dans toutes les commissions et la vice-présidence à l' ARC de notre Maire est un atout majeur.

Au-delà de nos fonctions quotidiennes pour l'amélioration du cadre de vie et de la sécurité, nous sommes fiers de participer au développement de la ZAC du Bois de Plaisance avec l'arrivée prochaine de nouvelles entreprises, source de création d'emplois, confirmant ainsi le dynamisme et l'attractivité de notre commune.

Prenez soin de vous, très chaleureusement.

Venette Action Commune, l'équipe majoritaire

Agence Postale Communale

03 44 83 86 17

Horaires d'ouverture :

Mardi de 9h à 12h
Mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 9h à 12h
Vendredi de 9h à 12h
Samedi de 9h à 12h

Mairie

74, Rue de la République
03 44 83 29 33
mairie@ville-venette.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi de 13h30 à 17h30
Du mardi au vendredi de 9h à 12h
et de 13h30 à 17h30
et le samedi matin de 9h à 12h

Ne pas jeter sur la voie publique
Imprimé à 1500 exemplaires
Directeur de publication : Romuald SEELS
Rédaction : Céline DORENT / Armelle BEAUFILS
Conception : Céline DORENT
Impression : Imprimerie de Compiègne
Distribué par les services de la Commune de Venette

Facebook : Ville de Venette

Site Internet : www.venette.fr